fiscalité .brussels

LOWUMBA MARIE-HELENE MATHEY-BOO
AVENUE DU PESAGE 9
1050 IXELLES

B270EA3F1D0B1ED8B0AF66F2DB76C015

DATE D'ENVOI: 30 septembre 2018

N° DE REFERENCE: 43113037494
N° REDEVABLE: 101011785

Données de contact avec l'administration

Courrier postal: Bruxelles Fiscalité
B.P. 12014 Bruxelles Gare du Nord, 1030 Bruxelles

Mail: info.fiscalite@sprb.brussels
Fax: (0032)02.430.61.00
Guichets: Lu-ve 9h-11h45 Gare du Nord, étage 1.5

Précompte immobilier

Avertissement-extrait de rôle

Vous recevez ce document car vous êtes le titulaire d'un droit réel sur un immeuble situé en Région de Bruxelles-Capitale[1]. Ce document reprend le montant à payer ainsi que le décompte définitif.

Redevable
LOWUMBA MARIE-HELENE MATHEY-BOO

Références	
Division cadastrale	21446
Commune	IXELLES
Exercice d'imposition	2018
Article de rôle	1400236056
Rôle exécutoire le	26/09/2018

Paiement	
Montant à payer	1.678,65 EUR
Date limite de paiement	11/12/2018
Compte bancaire	BE91 0972 3108 1076
BIC	GKCCBEBB
Communication structurée	+++140/0236/05625+++

Montant	
Montant de l'impôt	1.678,65 EUR
Réduction(s)	0,00 EUR
Prime(s)	0,00 EUR
Total	**1.678,65 EUR**

Retrouvez les adresses de vos biens immobiliers en consultant le menu « Mon patrimoine » sur www.myminfin.be

Evitez des frais supplémentaires en payant à temps[2].

Paiement
Vous devez payer par **virement bancaire**, sur notre numéro de compte avec la communication structurée indiquée (voir cadre paiement).

Facilités de paiement
Si vous éprouvez des difficultés pour payer le montant de l'impôt, vous pouvez demander un délai de paiement supplémentaire ou un paiement échelonné. Introduisez votre demande avant la date limite de paiement:
- par e-mail ou par courrier (voir nos données de contact);
- en utilisant le **formulaire de contact** disponible sur notre site internet https://fiscalite.brussels.

E.R : D. Dewymmer, Bd du Jardin Botanique 20, 1030 Bruxelles

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op schriftelijke aanvraag.

« Bruxelles Fiscalité » est la dénomination par laquelle le Service public régional de Bruxelles Fiscalité est désigné.

[1] Article 251 du Code des impôts sur les revenus 1992.

[2] Article 414 du Code des impôts sur les revenus 1992.

Calcul de l'impôt (détails)

Le montant total de l'impôt est calculé en multipliant le revenu cadastral indexé par le taux global.
Le taux global est obtenu en additionnant le taux régional, le taux agglomération et le taux communal.

	Type	*Revenus cadastraux (EUR)*	**Revenus cadastraux indexés[3] (EUR)**	*Taux régional (%)*	*Taux agglomération (%)*	*Taux communal (%)*	**Taux global (%)**	**Montant de l'impôt (EUR)**
1	Immeubles ordinaires	*1.953*	**3.489,00**	*1,2500*	*12,3625*	*34,5000*	**48,1125**	**1.678,65**
2	Habitations sociales	-	-	-	-	-	-	**0,00**
3	Immeubles loués via AIS	-	-	-	-	-	-	**0,00**
4	Immeubles exonérés	-	-	-	-	-	-	**0,00**
							Total (EUR)	**1.678,65**

Vous pensez avoir droit à une réduction, une exonération et/ou une prime qui n'est(ne sont) pas reprise(s) dans le tableau ci-dessus ? Veuillez consulter notre site web https://fiscalite.brussels afin de connaître les conditions ainsi que les démarches à suivre pour introduire votre demande.

Réclamation[4]
Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant de la taxe, vous pouvez introduire une réclamation motivée (en indiquant **«RÉCLAMATION»** en objet) par courrier, par e-mail ou par fax **avant le 07/04/2019** (voir nos données de contact).

Attention : l'introduction d'une réclamation ne suspend pas l'obligation de paiement. Si votre réclamation est acceptée, vous serez remboursé(e), sous réserve d'une éventuelle compensation de dettes.

Vie privée
Bruxelles Fiscalité gère vos données conformément à la législation en vigueur. Des informations supplémentaires vous sont fournies à l'adresse suivante : https://fiscalite.brussels/vie-privee

[3] En 2018, l'index s'élève à 1,7863.
[4] Articles 366-376*quater* du Code des impôts sur les revenus 1992.

BNP PARIBAS FORTIS

05.10.2018

Le montant va être transféré.

Virement

De	MATHEY-BOO LOWUMBA M, BE53001332038453
Vers	Bruxelles Fiscalité, BE91097231081076
Montant	1.678,65 EUR
Pays du bénéficiaire	BELGIQUE
Pays de la banque	BELGIQUE
Communication	+++140/0236/05625+++

PRECOMPTE IMMOBILIER

2018

Disclaimer : Ceci ne constitue ni un extrait de compte ni une preuve de paiement.